



Gryon, le 21 mars 2022

Municipalité de Gryon

AU CONSEIL COMMUNAL
De et à

1882 GRYON

Préavis no 02/2022

***Réfection de murs et de barrières autour du Collège
de Gryon***

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 – PREAMBULE

Le mauvais état du mur de soutènement de la grande cour (Ouest) préoccupe la Municipalité depuis plusieurs années et il s'est encore fortement dégradé à fin 2021 suite à des infiltrations d'eau. En effet, la couronne de celui-ci s'est totalement désolidarisée de sa structure et la barrière scellée en son sommet ne remplit plus sa fonction. Pire encore, elle pourrait servir de levier si des enfants s'y accrochaient en faisant basculer l'ensemble.

Après une évaluation des risques considérés comme élevés, il a été décidé de procéder au démontage immédiat de la barrière et de la remplacer par une sécurisation provisoire de chantier. Les travaux ont été effectués par l'équipe communale de la voirie.

Il convient maintenant de poser une nouvelle clôture et nous en avons profité pour faire un état des lieux général des murs et barrières aux alentours de ce bâtiment communal, ainsi que des soubassements qui sont passablement abîmés.

Nous proposons dès lors d'entreprendre les travaux selon les descriptifs ci-après.

2 – Etat des lieux et travaux prévus

1 - Mur en amont de la grande cour (Ouest)

Caractéristiques et fonctions :

Le mur en béton armé varie entre 30 et 140 centimètres de haut et mesure 36.5 mètres de long. Il retient le trottoir longeant le DP 1012 et protège la cour d'école qu'il surplombe.



Les détails de sa construction : le plan de ferrailage et le dimensionnement de la semelle sont inconnus. Il était équipé d'une barrière scellée de type « cantonale ». Cette dernière a été démontée en novembre 2021 pour des raisons de stabilité de la couronne.

Evaluation et dégâts :

- Absence de barrière
- Couronne dégradée à 100%
- Faïençage de la surface du béton avec des fissures profondes mettant en péril la résistance de l'ensemble
- Mauvais aspect visuel
- Une armoire de distribution électrique d'une largeur de 200 centimètres, appartenant aux FMA et à la commune (éclairage public), est installée contre l'ouvrage et devra être déplacée pour les travaux
- Le câble Swisscom qui traverse le mur entre l'escalier et l'armoire des FMA devra être repris selon les travaux à effectuer
- Un candélabre est installé à l'est de l'armoire des FMA et il devra être déplacé selon les travaux à effectuer

Travaux projetés :

- Démolir la couronne de l'ancien mur
- Démolir l'escalier obsolète
- Déplacer l'armoire de distribution électrique
- Construire un mur poids devant l'existant long d'environ 37 mètres

- [illegible]

Caractéristiques et fonctions :

Il est équipé d'une barrière métallique tubulaire ronde de 2'' avec deux filières. Un treillis à poule y est fixé à l'aide de fils de fer afin de réduire l'espace entre les filières.

- Pas de déformation
- Couronne en béton dégradée à 50% et descellée sur toute la longueur

- Les joints entre les pierres sont détériorés sur environ 40% de la surface
- Barrière non-conforme avec des risques de blessures pour les élèves
- Mauvais aspect visuel essentiellement dû à la barrière qui donne une impression de bricolage provisoire

Travaux projetés :

- Remplacer la couronne au-dessus du mur
- Maintenir le mur en pierres tel quel, avec piquage et réfection des joints
- Remplacer la barrière



3 - Mur en aval de la cour principale (Est)

Caractéristiques et fonctions :



Le mur de soutènement en pierres jointoyées varie entre 30 et 190 centimètres de haut et mesure 34 mètres de long. Il est construit au sud de la cour. Son aspect visuel est en harmonie avec les constructions du Fond de ville et les bâtiments classés.

Il est équipé d'une barrière de type « cantonale » à trois filières.

Evaluation et dégâts :

- Couronne en pierre dégradée à 50% et descellée à divers endroits
- Les joints entre les pierres sont détériorés sur environ 10% de la surface
- Barrière non-conforme (pouvant être escaladée) et un manque de résistance de l'ancrage des montants, ce qui indique qu'un risque de rupture est à craindre

Travaux projetés :

- Démontez et recélez les pierres de la couronne
- Remplacez la barrière identique à celle de la grande cour
- Piquage et réparation des joints du mur
- Installer un collecteur de drainage pour récolter les eaux de la surface de la cour

4 - Escalier à l'intérieur de la grande cour

Caractéristiques et fonctions :



Un escalier en béton de 180 centimètres de large et 150 centimètres de haut relie la cour au DP 1012. Il est construit contre la façade ouest du bâtiment en prolongeant le mur en amont. Un portail y est installé au sommet et a pour fonction de fermer l'accès à la cour. La surface des huit marches est en béton avec un lissage incorporé de sable de quartz noir antidérapant.

Evaluation et dégâts :

- Son état général est bon mais il doit être sécurisé, de plus, l'accès à la cour d'école par cet escalier n'est plus utilisable
- L'absence d'une barrière et d'une main courante provoque un danger de chute d'une hauteur de 140 centimètres pour les élèves. Une protection antichute aux normes actuelles devrait être installée
- Portail condamné avec une protection antichute ne répondant plus aux normes actuelles

Travaux projetés :

- Cet escalier, plus utilisé de nos jours, sera démonté.
- Suite au démontage de l'escalier, nous allons refaire les crépis des soubassements, y compris sur la façade Nord du bâtiment.

5 - Escalier d'accès en aval de la grande cour

Caractéristiques et fonctions :



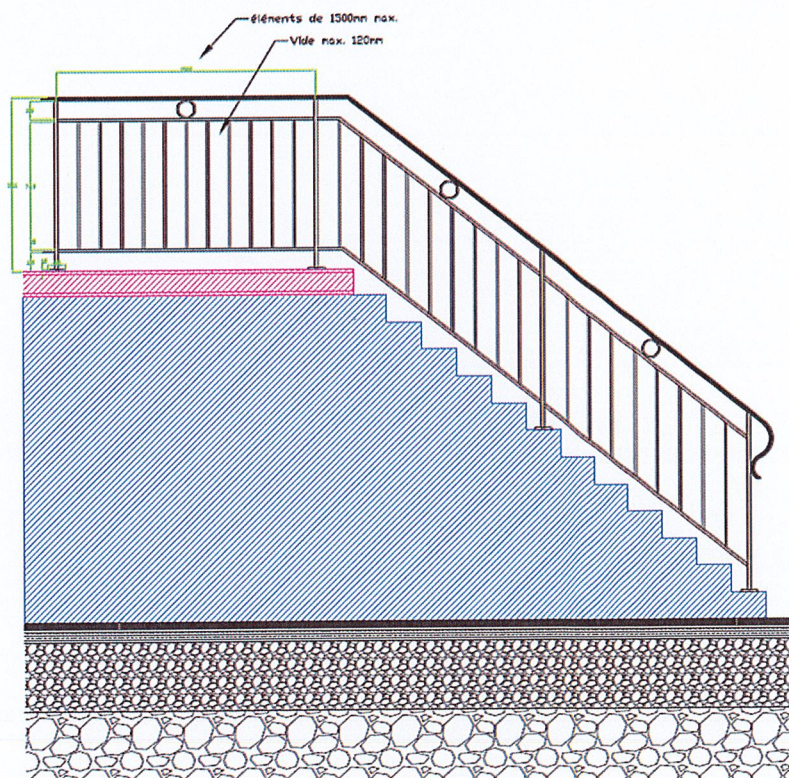
L'escalier noyé dans le mur en aval de 97 centimètres de large et 190 centimètres de haut est constitué de onze marches en béton. Il est utilisé pour accéder à la grande cour. Il est situé au sud-est de celle-ci. Il la relie au chemin des Écoliers, DP 1013. Une main courante en tube d'acier rond de 2'' avec deux filières fait office de barrière.

Evaluation et dégâts :

- L'état du béton, des marches et de leur nez est bon
- Les contremarches présentent quant à elles des traces d'usure dues aux intempéries mais il n'y a pas d'urgence à entreprendre des travaux car les défauts sont superficiels
- La main courante n'est plus conforme et de la corrosion de surface est présente à divers endroits

Travaux projetés :

- Remplacer la barrière



6 - Trottoir

Caractéristiques et fonctions :

Le trottoir d'environ 60 mètres longe le DP 1012 et assure l'accès piétonnier des riverains de la route de Bex et du chemin du Revers au village, aux commerces, aux transports publics et aux places de stationnement. Un passage piéton à l'extrémité Est du trottoir a été aménagé en face du collège pour sécuriser la traversée de la route de Bex et donner l'accès au DP 1011. Deux feux clignotants d'avertissement de danger sont mis en service lorsqu'il est emprunté par les écoliers.

Evaluation et dégâts :

- La largeur n'est que de 100 centimètres et cela n'est plus conforme (SN 640 075 = 1.80 mètres)
- La surface en revêtement bitumineux présente des déformations à divers endroits
- Les bordures en granit sont au niveau de la chaussée et de ce fait, ne remplissent plus leurs fonctions et sont fissurées
- Une signalisation d'obstacle réfléchissante provisoire a été installée car la barrière de protection de l'accès au collège est fixée sur la route



Travaux projetés :

- Augmenter la largeur à 120 centimètres minimum
- Harmoniser les bordures en granit avec celles de l'avenue de la Gare et les rendre difficiles à franchir pour les véhicules (15 centimètres de hauteur)
- Déplacer la grille de la route se trouvant à l'angle du collège
- Installer un revêtement bitumineux sur la totalité de la surface
- Marquages au sol

3 – COUTS DES TRAVAUX

Travaux préparatoires :

- | | | |
|---|-----|---------|
| • Génie-civil travaux préparatoires | CHF | 5'500.- |
| • Plus-value pour réfection des fonds de la façade nord | CHF | 4'000.- |

Trottoir :

- Génie-civil trottoir CHF 26'000.-

Cour ouest :

- Génie-civil mur amont CHF 65'000.-
- Génie-civil mur aval CHF 27'000.-
- Serrurerie, barrières et main courante, sablé métallisé peinture CHF 45'000.-
- Reprise des eaux de toitures et de surface (mise en séparatif) CHF 4'500.-

Cour est :

- Génie-civil cour est, mur CHF 6'000.-
- Serrurerie, barrières et main courante, sablé métallisé peinture CHF 8'500.-

Revêtement bitumineux :

- Bicouches ACT 16N 7cm et ACT 11S 4cm CHF 12'000.-
- Plus-value pour réfection complète des deux cours CHF 20'000.-

Divers et imprévus :

- Augmentation des matières premières 10% CHF 25'500.-
- Inconnu 10% CHF 25'500.-

Montant estimatif brut des travaux**CHF 274'500.-****TVA 7.7%****21'136.-****Montant estimatif net des travaux, arrondi à****CHF 300'000.-****4 - CONCLUSIONS**

Au vu des observations et du descriptif précédemment évoqués, les travaux projetés nous paraissent essentiels et ont pour buts de :

- Sécuriser les ouvrages pour les utilisateurs
- Eviter une dégradation supplémentaire du patrimoine
- Mettre en conformité
- Améliorer l'esthétique de ce bâtiment situé en entrée de localité, en s'uniformisant avec l'existant

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis no 02/2022,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de murs et barrières autour du collège de Gryon*
2. *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 nécessaire à ces travaux*
3. *de financer cette dépense par la trésorerie courante ou un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement*
4. *de porter cette dépense au compte d'investissement 500.5030.092 et de bilan 9143.092 « Réfection murs et barrières Collège »*
5. *d'amortir cet investissement en 30 ans par le compte 500.3312.092, la première fois au 31 décembre 2023*

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La secrétaire



P.-A. Burnier
P.-A. Burnier

E. Moreillon
E. Moreillon

Délégué municipal : M. Pierre-André Burnier